



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2026-007

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2026

# Sommaire

## **Académie de Lille - Rectorat de Lille /**

R32-2025-12-23-00011 - arrêté de délégation de signature de la rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille- service interacadémique du contrôle des actes et du conseil (2 pages)

Page 3

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2026-01-06-00003 - Arrêté n° 2026-003 SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-035 du 8 juin 2022 SDSDU modifié fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé de Métropole-Flandres (6 pages)

Page 5

R32-2026-01-06-00004 - Arrêté n° 2026-004 SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-059 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé de Métropole-Flandres (6 pages)

Page 11



## ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté de délégation de signature (service interacadémique du contrôle des actes et du conseil)

---

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
rectrice de l'académie de Lille

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code des juridictions financières ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant création d'un service interacadémique du contrôle des actes et du conseil (SI2C) ;  
Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, en date du 31 mars 2025 portant délégation de signature à la rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille relatif à l'exercice du contrôle de légalité des actes des lycées et établissements d'éducation spéciale de l'académie de Lille ainsi que celui en date du 24 mars 2025 portant délégation de signature à la rectrice de l'académie de Lille relatif au contrôle de légalité des actes relatifs au fonctionnement des collèges du Nord ;  
Vu l'arrêté n°2025-23-272 du 22 décembre 2025 du préfet du département du Pas-de-Calais portant délégation de signature à Sophie Béjean, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;  
Vu le décret du 12 mars 2025 nommant Madame Sophie BÉJEAN, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;  
Vu l'arrêté rectoral du 26 novembre 2025 portant délégation de signature ;

### ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Mathieu NATUREL**, chef du SI2C par intérim, à l'effet de signer au nom de la rectrice de l'académie de Lille, dans le cadre des attributions dévolues à ce service :

- au titre du bureau en charge du contrôle financier et de légalité des actes des EPLE : les actes et mesures pris au titre du contrôle des actes administratifs, budgétaires et financiers des EPLE de l'académie de Lille, à savoir les accusés de réception des actes des EPLE, les demandes d'informations complémentaires ou de rectification des actes des EPLE, les courriers d'observations aux EPLE, les demandes de retrait d'actes pris par les EPLE, les réponses aux courriers et recours à l'exception de ceux ayant été signés par un parlementaire ou un élu d'une collectivité locale. Les décisions ayant pour objet, d'une part, le règlement conjoint avec la collectivité de rattachement des actes budgétaires des EPLE et, d'autre part, les déférés au tribunal administratif sont exclus du champ de la présente délégation de signature ;

- au titre du bureau en charge du conseil : les actes et mesures pris au titre des attributions dévolues à ce bureau par l'arrêté de la rectrice de la région académique Hauts-de-France en date du 1/12/2020 portant création du SI2C à l'exception des arrêtés de nomination en qualité d'agent comptable et des réponses aux courriers signés par un parlementaire ou un élu d'une collectivité locale.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Mathieu NATUREL**, la délégation de signature sera exercée, pour l'ensemble des matières fixées à l'article 1, par **Monsieur Franck PICHON**, chef du bureau du contrôle financier et de légalité.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Mathieu NATUREL** chef du SI2C par intérim, à l'effet de signer au nom de la rectrice de l'académie de Lille, dans le cadre des attributions dévolues à ce service, les mesures liées aux remises de service des comptables publics des établissements publics locaux d'enseignement et à tous actes et décisions nécessaires à assurer l'intérim des comptables publics.

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Mathieu NATUREL** chef du SI2C par intérim, représentant de la rectrice de l'académie de Lille pour recevoir le serment des agents comptables des établissements publics locaux d'enseignement, en application de l'article 14-1 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et de l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics. Il est habilité à signer les documents afférents à cette prestation de serment.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Mathieu NATUREL**, la délégation de signature sera exercée par **Monsieur Franck PICHON**, chef du bureau du contrôle financier et de légalité., pour l'ensemble des matières fixées à l'article 3.

ARTICLE 5 : L'arrêté rectoral de délégation de signature au bénéfice des membres du SI2C en date du 26 novembre 2025 est abrogé.

ARTICLE 6 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 décembre 2025

Sophie BÉJEAN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

**Arrêté n° 2026-003 SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-035 du 8 juin 2022 SDSDU modifié fixant  
la composition nominative du Conseil Territorial de Santé de Métropole-Flandres**

**LE DIRECTEUR GENERAL D'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-035 SDSDU du 8 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 décembre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le règlement intérieur du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

## ARRETE

**Article 1** – L'article 1 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-035 SDSDU du 8 juin 2022 modifié susvisé est complété comme suit :

### Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

#### **a) Représentants des établissements de santé**

##### **a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :**

Martin TRELCAT, FEHAP Hauts-de-France, suppléant de Cécile GOZE.

##### **a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Gabriel MOTA, suppléant Jean-Marc CATESSON, est supprimé de la composition de cette instance.

#### **c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Benoît DURIEUX, suppléant de Stéphane ROUTIER, est supprimé de la composition de cette instance.

### Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

#### **b) Représentants des organismes de sécurité sociale**

Arnaud CHMIELINA, MSA Nord-Pas-de-Calais, titulaire, en remplacement de Régis VERBECKE.

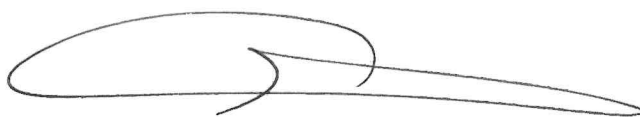
**Article 2** – La version consolidée de la composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

**Article 3** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** – Le directeur de la stratégie et des territoires de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 6 janvier 2026

**Pour le directeur général et par délégation,  
Le directeur de la stratégie et des territoires,**



**Gwen Marqué**

**ANNEXE**  
**Tableau de composition du CTS de Métropole-Flandres**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Président : Nicolas LEFEBVRE  
Vice-Président : Franck SPICHT

**Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

**a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :**

1	Cécile GOZE - Polyclinique de Grande-Synthe (FEHAP)	Martin TRELCAU - GHICL (FEHAP) <i>(nouveau)</i>
2	Samy BAYOD - CH de Dunkerque (FHF)	Bruno GALLET- EPSM Lille Métropole, EPSM Agglomération Lilloise, EPSM Val de Lys Artois (FHF)
3	Emmanuel DECHIROT – Pôle Lille Métropole RAMSAY (FHP)	Christophe SADOINE - Clinique de la Mitterrie à Lomme (FHP)

**a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :**

4	Patrice SCHUMACKER - Président CME Centre L'Espoir à Lille (FEHAP)	Jacques CHEVALIER - Président CME Hôpital St-Philibert à Lille, GHICL (FEHAP)
5	<i>En attente de désignation</i> (FHF)	<i>En attente de désignation</i> (FHF)
6	Jean-Marc CATESSON - Président CME Groupe Pont Saint-Vaast (FHP)	<i>En attente de désignation</i> (FHP) <i>(nouveau)</i>

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap**

7	Joël DECAT – ANAJI (FEHAP)	Marie-Laure LEBLANC Association VISA - FEHAP)
8	Séverine LABOUE - CH de Loos-Haubourdin (FHF)	Claudine GRAVER - EHPAD Résidence Les Aulnes (Hem) (FHF)
9	Frédéric PILON - Autismes et familles (URIOPSS HDF)	<i>En attente de désignation</i> (UNAPEI)
10	Yannick MORTAIN – Papillons blancs de Dunkerque (NEXEM)	Hélène LEMAIRE – UNA du Nord (UNA HDF)
11	Kareen MONNIER – AFEJI Hauts-de-France (NEXEM)	Estelle DUCREUX - Résidence Harmonie (SYNERPA)

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

12	Josseran FLOCH - Espace Santé du Littoral	Ivan DELAUNAY - ALEFPA (NEXEM)
13	Stéphane ROUTIER – CMAO de Lille (URIOPSS HDF)	<i>En attente de désignation</i> <i>(nouveau)</i>
14	Karine TOP - URCPIE Hauts-de-France	<i>En attente de désignation</i>

**d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé**

**d1) Représentants des médecins**

15	Frédéric COUTTENIER	Bertrand DEMORY
16	Maxime BALOIS	Patrick CHASTANET
17	Bénédicte VERMOOTE	Arnaud ALLUIN

**d2) Représentants des autres professionnels de santé**

18	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	Sophie LECOURT – URPS Sages-femmes
19	Amélie DRYEPONDT - URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Christophe HACOT – URPS Biologistes
20	<i>En attente de désignation</i>	Valérie DEMARECAUX - URPS Pédicures-podologues

**e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil**

21	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

**f) Représentants des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale**

**f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**

22	Elise DEBRUYNE - MSP Kruysbellaert Dunkerque (FEMAS HDF)	Sylvain DERENSY - MSP Steenvoorde (FEMAS HDF)
23	Betty BRETTEL - Centre de soins Domisoins (URIOPSS HDF)	Michèle POHIER - Centre de santé de Lille Sud (URIOPSS HDF)
24	<i>En attente de désignation</i>	Valérie BOULANGUÉ, DAC Appui Santé des Flandres

**f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**

25	Souliman SERBOUT - CPTS BBH Bourbourg Bergues Hondchoote	Arnaud VERGOOTE – CPTS Littoral en Nord
----	--	---

**f3) des communautés psychiatriques de territoire**

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

27	Pierre HAGNERE - FNEHAD	Philippe HOUZET - FNEHAD
----	-------------------------	--------------------------

**1h) Représentant de l'ordre des médecins**

28	Nu Huyen Tran TRINH	Patrick LEROUGE
----	---------------------	-----------------

**Représentants des autres ordres des professions de santé :**

**Représentant de l'ordre des Infirmiers**

29	Nicolas MILLEVILLE	Marie LEMORT
----	--------------------	--------------

**Représentant de l'ordre des Pharmaciens**

30	Fabrice MITOUMBA	Laurence RANDOUX
----	------------------	------------------

**Représentant de l'ordre des Chirurgiens-dentistes**

31	André-François DUCHATELET	Marie-Suzanne DELOBEL
----	---------------------------	-----------------------

**Représentant de l'ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes**

32	Jean-Marc LASCAR	Alain LAUER
----	------------------	-------------

**Représentant de l'ordre des Pédicures-Podologues**

33	Virginie HENNING	Marie CARISSIMO
----	------------------	-----------------

**Représentant de l'ordre des Sages-Femmes**

34	Christine LE MASSON-PARIS	Anaïs HUGUET-BOUILLET
----	---------------------------	-----------------------

**Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :****a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

35	Jean-Pierre STROBBE - Les feux follets	Michel VEREPT - Fibromyalgie SOS
36	Françoise VAN RECHEM - UFC Que Choisir Hauts-de-France	Gilbert PETOUX - UFC Que Choisir Hauts-de-France
37	Nicolas LEFEBVRE - UNAFAM	Jean-Louis DELHAYE - UNAFAM
38	Bernard LECOMTE - UDAF du Nord	René FOYER - UDAF du Nord
39	Lahanissah ABED-MADI - APF France Handicap	Christophe FOURMEAU - AIDES
40	Marie-Thérèse BRACKENIER - FNAR	Annick LEGRAND - Au-delà du cancer

**b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées**

41	Francis LECHER - CDCA du Nord - PA	Véronique SCHOUPPE - CDCA du Nord - PA
42	Christian BOURDON - CDCA du Nord - PA	René HUTTIN - CDCA du Nord - PA
43	Gérard LAMBERT - CDCA du Nord - PH	Muriel MALLART - CDCA du Nord - PH
44	Béatrice TORREZ - CDCA du Nord - PH	Kaci VANDERRIELE - CDCA du Nord - PH

**Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements****a) Conseiller régional**

45	Valérie SIX	Mady DORCHIES
----	-------------	---------------

**b) Représentant du conseil départemental du Nord**

46	Barbara COËVOËT	Yannick CAREMELLE
----	-----------------	-------------------

**c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile**

47	<i>En attente de désignation</i>	Carinne LAVALLEE
----	----------------------------------	------------------

**d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales**

48	Delphine CASTELLI - CUD	Sandrine KEIGNAERT – Cœur de Flandre Agglo
49	Stéphanie PORREYE - CCHF	<i>En attente de désignation</i>

**e) Représentants des communes**

50	Francine HAMEAU, adjointe au maire de Loos	Christian MATHON, Maire de Capinghem
51	Franck SPICHT, Maire de Zegerscappel	Pierre GRANDGENEVRE, Adjoint au Maire de Bailleul

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale****a) Représentants de l'Etat**

52	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

**b) Représentants des organismes de sécurité sociale**

53	Thierry ORGAER - CPAM des Flandres	Patrick DELCOURT - CPAM de Lille-Douai
54	Arnaud CHMIELINA - MSA (nouveau)	Emeline TAUPE - CARSAT HDF

**Collège 5 : Personnalités qualifiées**

55	Elisabeth LEBLANC (Mutualité française)	Pas de suppléance
56	Jean-Luc DEHAENE	Pas de suppléance

**Parlementaires :**

Les 13 députés situés sur le territoire de démocratie sanitaire de Métropole-Flandres et les 11 sénateurs du département du Nord

**Arrêté n° 2026-004 SDSDG modifiant l'arrêté n° 2022-059 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié  
fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé  
de Métropole-Flandres**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-035 SDSDU du 8 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-059 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 décembre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le règlement intérieur du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

## ARRETE

**Article 1** – L'article 1 de l'arrêté n° 2022-059 SDSU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition du bureau est complété comme suit :

**Au titre du collège 1 :**

Martin TRELCAT, FEHAP Hauts-de-France, suppléant de Cécile GOZE.

**Article 2** – L'article 3 de l'arrêté n° 2022-059 SDSU du 12 septembre 2022 susvisé fixant la composition de la formation spécifique organisant l'expression des usagers (commission territoriale des usagers) est modifié comme suit :

**Au titre du collège 4**

Arnaud CHMIELINA, MSA Nord-Pas-de-Calais, titulaire, en remplacement de Régis VERBECKE.

**Article 3** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** – Le directeur de la stratégie et des territoires de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 6 janvier 2026

**Pour le directeur général et par délégation,  
Le directeur de la stratégie et des territoires,**



**Gwen Marqué**

**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE METROPOLE-FLANDRES****Composition du bureau****Tableau de composition**

1	<b>Président</b>	Nicolas LEFEBVRE
2	<b>Vice-président</b>	Franck SPICHT
3	<b>Président de la commission territoriale en santé mentale</b>	<i>En attente de désignation</i>
4	<b>Président de la commission territoriale des usagers</b>	Josseran FLOCH

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Au titre du collège 1 :**

5	Samy BAYOD - CH de Dunkerque (FHF)	Bruno GALLET- EPSM Lille Métropole, EPSM Agglomération Lilloise, EPSM Val de Lys Artois (FHF)
6	Cécile GOZE - Polyclinique de Grande-Synthe (FEHAP)	Martin TRELCAT - GHICL (FEHAP) <i>(nouveau)</i>
7	Amélie DRYEPONDT - URPS Masseurs - Kinésithérapeutes	Christophe HACOT – URPS Biologistes
8	<i>En attente de désignation</i>	Valérie BOULANGUÉ, DAC Appui Santé des Flandres

**Au titre du collège 2 :**

9	Françoise VAN RECHEM - UFC Que Choisir Hauts-de-France	Gilbert PETOUX - UFC Que Choisir Hauts-de-France
---	--	--

**Au titre du collège 3 :**

10	Stéphanie PORREYE - CCHF	<i>En attente de désignation</i>
----	--------------------------	----------------------------------

**Au titre du collège 4 :**

11	Thierry ORGAER - CPAM des Flandres	Patrick DELCOURT - CPAM de Lille-Douai
----	------------------------------------	--

**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE METROPOLE-FLANDRES**  
**Commission territoriale en santé mentale**  
**Tableau de composition**

**Président** : *En attente de désignation*

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

1	Samy BAYOD - CH de Dunkerque (FHF)	Bruno GALLET- EPSM Lille Métropole, EPSM Agglomération Lilloise, EPSM Val de Lys Artois (FHF)
2	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap**

3	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
4	Kareen MONNIER – AFEJI Hauts-de-France (NEXEM)	Estelle DUCREUX - Résidence Harmonie (SYNERPA)

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

5	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
6	Karine TOP - URCPIE Hauts-de-France	<i>En attente de désignation</i>

**d) Représentants les professionnels de santé libéraux**

7	Amélie DRYEPONDT - URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Christophe HACOT – URPS Biologistes
---	--	-------------------------------------

**e) Représentant des internes en médecine**

8	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
---	----------------------------------	----------------------------------

**f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale**

9	Betty BRETTEL - Centre de soins Domisoins (URIOPSS HDF)	Michèle POHIER - Centre de santé de Lille Sud (URIOPSS HDF)
10	Souliman SERBOUT - CPTS BBH Bourbourg Bergues Hondshoote	Arnaud VERGOOTE – CPTS Littoral en Nord

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

11	Pierre HAGNERE - FNEHAD	Philippe HOUZET - FNEHAD
----	-------------------------	--------------------------

**h) Représentant de l'ordre des médecins**

12	Nu Huyen Tran TRINH	Patrick LEROUGE
----	---------------------	-----------------

**Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

13	Françoise VAN RECHEM - UFC Que Choisir Hauts-de-France	Gilbert PETOUX - UFC Que Choisir Hauts-de-France
14	Nicolas LEFEBVRE - UNAFAM	Jean-Louis DELHAYE - UNAFAM
15	Lahanissah ABED-MADI - APF France Handicap	Christophe FOURMEAU – AIDES
16	Béatrice TORREZ - CDCA du Nord - PH	Kaci VANDERRIELE - CDCA du Nord - PH

**Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements**

17	Delphine CASTELLI - CUD	Sandrine KEIGNAERT – Cœur de Flandre Agglo
18	Stéphanie PORREYE - CCHF	<i>En attente de désignation</i>
19	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

20	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
21	Thierry ORGAER - CPAM des Flandres	Patrick DELCOURT - CPAM de Lille-Douai

**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE METROPOLE-FLANDRES**  
**Commission territoriale des usagers**  
**Tableau de composition**

**Président** : Jossieran FLOCH

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

1	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
2	Jossieran FLOCH - Espace Santé du Littoral	Ivan DELAUNAY - ALEFPA (NEXEM)
3	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

**Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

4	Jean-Pierre STROBBE - Les feux follets	Michel VEREPT - Fibromyalgie SOS
5	Françoise VAN RECHEM - UFC Que Choisir Hauts-de-France	Gilbert PETOUX - UFC Que Choisir Hauts-de-France
6	Lahanissah ABED-MADI - APF France Handicap	Christophe FOURMEAU – AIDES
7	Marie-Thérèse BRACKENIER - FNAR	Annick LEGRAND - Au-delà du cancer
8	Francis LECHER - CDCA du Nord - PA	Véronique SCHOUPPE - CDCA du Nord - PA
9	Gérard LAMBERT - CDCA du Nord - PH	Muriel MALLART - CDCA du Nord - PH

**Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements**

10	Delphine CASTELLI - CUD	Sandrine KEIGNAERT – Cœur de Flandre Agglo
11	Stéphanie PORREYE - CCHF	<i>En attente de désignation</i>

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

12	Arnaud CHMIELINA - MSA (nouveau)	Emeline TAUPE - CARSAT HDF
----	----------------------------------	----------------------------